

# CPR CROISSANCE DEFENSIVE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 29 DÉCEMBRE 2023

**AmorC**



## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>14</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>16</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>17</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>23</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>28</b>
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Compte de Résultat	32
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>33</b>
Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'Actif net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	53
Inventaire	55
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	57
<b>Annexe(s)</b>	<b>58</b>
Caractéristiques de l'OPC	59
Information SFDR	74

## Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Après une année 2022 très compliquée sur les marchés financiers, l'année 2023 débute sous de meilleurs auspices. La baisse des prix de l'énergie associée à la fin de l'abandon de la politique zéro COVID en Chine ont des catalyseurs très forts pour les marchés actions, notamment en zone euro avec une progression de près de 10% sur le mois portée par l'excellent démarrage des valeurs bancaires. Le marché obligataire n'est en pas reste avec une réduction significative en début de mois des taux d'Etats et un retour de l'appétit du risque crédit de bonne qualité pour les investisseurs à la recherche de rendement. Sur le plan économique, la situation aux Etats-Unis montre des signes de ralentissement de l'activité avec cependant un marché du travail qui reste solide. Alors qu'en Europe et particulièrement en zone euro, les données économiques ont plutôt surpris positivement. Quant à nos scénarios de marchés, nous avons conservé les mêmes que le mois précédent tout en ajustant nos probabilités de réalisation. Notre scénario central intitulé « FED pivot confirmé » passe à 70% avec comme hypothèse une décade de l'inflation aux Etats-Unis qui serait très favorable aux actifs risqués des pays émergents en raison de la baisse des taux longs et du dollar américain. Notre premier scénario alternatif « craintes de récession sévère » avec une probabilité de réalisation de 20% prend en compte le risque d'un ralentissement très marqué de la demande mondiale. Dans ce scénario, la baisse des marchés sera importante notamment pour les pays émergents et l'aversion au risque sera prononcée avec un retour sur les obligations d'Etat. Enfin notre dernier scénario alternatif « Persistante de l'inflation » est estimé à 10% de réalisation avec comme hypothèse des banques centrales toujours inquiètes vis-à-vis du risque inflationniste avec des politiques monétaires très restrictives. Le niveau élevé de l'inflation impacterait très négativement les actions et ferait remonter fortement les niveaux de taux. L'actif gagnant dans ce contexte sera le dollar américain contre l'euro. Dans le portefeuille, nous avons renforcé en début de mois notre positionnement sur les actions chinoises, toujours dans l'optique de la réouverture du pays et nous avons aussi initié une exposition sur les petites et moyennes entreprises allemandes. Dans une optique de diversification, nous avons pris des positions sur le secteur technologique à travers le Nasdaq et celui des semi-conducteurs. Sur la partie obligataire, le renforcement sur le crédit d'entreprises bien noté a continué dans nos portefeuilles pour représenter une part importante de notre sensibilité sur les taux. Nous sommes restés à l'écart des taux d'Etat de la zone euro au profit des taux d'Etat américains et de la dette d'Etat sur les pays émergents en monnaie locale. Quant à nos positions sur les devises, nous avons augmenté notre exposition sur le yen au détriment du dollar.

Février 2023

La belle dynamique du mois de janvier qui avait permis aussi bien aux actions qu'aux obligations de progresser fortement n'a pas survécu aux dernières données économiques. Qu'il s'agisse des enquêtes d'activité ou du très surprenant rapport sur l'emploi tout semble dire que l'économie américaine pourrait redémarrer avant même d'avoir atterri. Parallèlement, l'inflation qui semblait avoir entamé une nette décade se montre plus résiliente que jamais conduisant les banquiers centraux à anticiper un maintien de taux directeurs sur des niveaux plus hauts et plus longtemps. Les marchés de taux ont réagi violemment à ces nouvelles données et remontent fortement tangentant les 4% pour le 10 ans US. Les marchés actions quant-à-eux portés par les bonnes nouvelles économiques offrent des performances quasi flat sur la période. Performances qui masquent une réalité en deux temps, notamment pour les valeurs technologiques, qui ont commencé par monter fortement sur la première partie du mois avant de tout rendre. Pour intégrer l'ensemble de ses informations dans nos prévisions, nous avons fait évoluer nos scénarios de marchés. Notre scénario central est un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie ou « Soft Landing ». Il conserve une probabilité d'occurrence de plus de 55%. Dans ce scénario l'inflation poursuit sa décade incitant les banquiers centraux à ralentir sinon le rythme, au moins l'ampleur des hausses de taux directeurs. Ce scénario est favorable aux marchés d'actions, comme de taux. Mais par de là ce scénario idéal nous pensons qu'il existe deux risques principaux : Un risque de « Craintes sur la persistance de l'inflation » qui pousserait les banques centrales à durcir leur cycle de remontée de taux entraînant tant les marchés obligataires qu'actions à la baisse ; Et comme nous ne sommes jamais à l'abri d'une bonne nouvelle, nous anticipons un risque de redémarrage de l'économie dans un contexte inflationniste. Dans ce scénario la rationalité des investisseurs est mise à rude épreuve, les marchés actions rebondissent, à court terme, saluant la chute du risque de récession, mais les taux remontent laissant entrevoir des lendemains plus difficiles. Nous avons adapté le portefeuille à ces nouveaux risques. Sur les actions nous avons réduit notre exposition globale en cédant principalement des actions américaines dont les perspectives demeurent les moins porteuses. Nous avons renforcé nos expositions sur les titres « value » de la zone euro principalement bancaires qui bénéficient de bons résultats et d'un contexte obligataire porteur.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Nous avons de plus réduit au moins temporairement notre exposition à la Chine. Les positions optionnelles représentent toujours une part importante de notre exposition. Sur la partie obligataire : nous avons pris progressivement nos bénéfices sur le crédit américain de bonne qualité et nous sommes repositionnés sur le 10 ans US à mesure qu'il se rapprochait des 4%. Nous avons introduit des positions sur le crédit haut rendement et sur le dollar américain à titre de diversification.

## Mars 2023

Après avoir monopolisé le débat pendant plusieurs semaines, la problématique de l'inflation est passée au second plan en Mars pour être remplacé par une crainte sur le système bancaire. La première secousse nous vient des Etats-Unis avec l'annonce de faillites de banques régionales qui a conduit à des retraits de cash massifs en faveur de fonds monétaires plus rémunérateurs. La seconde secousse, cette fois-ci est localisée en Europe, a renforcé les inquiétudes des investisseurs. La réaction des marchés fut assez violente avec un retour de l'appétit pour les actifs refuges comme les obligations d'Etats, l'or et le dollar. Les discours des banquiers centraux et des officiels ont rassuré les marchés concernant la solidité du système financier et en particulier celle des banques. Les marchés actions ont ainsi effacé leurs pertes sur le mois. Ainsi à titre d'exemple, l'Eurostoxx 50 est passé de -6% à mi-mars à +0,8% sur le mois. Sur l'obligataire, après avoir été très couverts durant les premiers mois de l'année, les investisseurs sont revenus sur un positionnement long sur les taux américains. C'est dans cet environnement compliqué et très changeant que nous avons décidé de retenir deux scénarios de marchés. Un scénario central intitulé « soft landing ou atterrissage de l'économie mondiale » avec une probabilité de réalisation de 65%. Dans ce scénario, nous anticipons un ralentissement de l'activité mondiale maîtrisée qui n'aura pas d'impacts négatifs sur les marchés financiers. La conséquence étant une bonne tenue du marché des actions et une stabilité des taux d'intérêts. Notre scénario alternatif avec une probabilité de réalisation de 35% est centré sur les banques centrales qui priorisent et intensifient leur lutte contre l'inflation avec un impact négatif sur la croissance. Dans cette configuration de marché, la performance attendue sur les actions serait très en dessous de zéro dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. Dans nos portefeuilles, nous avons bien géré la phase de stress que nous avons vécu début mars en raison de notre positionnement renforcé sur les taux courts américains notamment le 2 ans qui a profité d'une baisse marquée des rendements. Sur la seconde partie du mois et après les propos rassurants sur le système financier, nous avons décidé de reprendre du risque sur les actions par des achats fermes avons pris et via des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50. Sur la partie obligataire, nous des profits sur nos positions courtes sur l'obligataire américain pour nous repositionner sur la partie longue du courbe. Par ailleurs, nous avons au cours du mois initié une position vendeuse sur les taux japonais qui nous semblent encore trop bas. Enfin, sur les devises, nous avons au cours du mois pris des profits sur nos positions sur le dollar et le yen.

## Avril 2023

Le mois d'avril s'est déroulé dans une quiétude toute relative charriant son lot de réponses, de paradoxes et de nouvelles préoccupations. La politique menée par les grandes banques centrales depuis plus d'un an maintenant semble porter enfin ses fruits. L'inflation baisse ou plutôt ralentit tant au niveau des prix à la production qu'au niveau des prix à la consommation. Parallèlement la bonne tenue des résultats d'entreprises masque la dégradation, presque généralisée, des données économiques. Et enfin la faiblesse des rentrées fiscales aux US et l'atteinte imminente du plafond de dette autorisé fait peser un nouveau risque sur les marchés : le risque de défaut de la dette américaine, tout simplement, un risque dont les conséquences seraient pour le moins apocalyptique. Sur le mois les marchés actions évoluent de manière assez hétérogène: Les pays développés progressent et l'Asie émergente, elle, patine. Au niveau obligataire on note une détente généralisée ou presque. C'est dans cet environnement particulier que nous avons effectué, comme chaque mois, la revue de nos scénarios de marchés. Nous avons décidé de maintenir nos 2 scénarios presque à l'identique. Notre scénario central intitulé « soft landing » avec une probabilité de réalisation en hausse à 75%. Dans ce scénario, l'activité ralentie sans s'effondrer, l'inflation poursuit son inéluctable ralentissement ce qui permet aux marchés actions de progresser sur la période dans un contexte de détente obligataire. Notre scénario alternatif avec une probabilité de réalisation de 25% est sobrement intitulé : « Les banques centrales intensifient leur lutte contre l'inflation, ce qui fait monter la probabilité d'un hard landing ». Comme vous l'aurez compris dans ce scénario la lutte contre l'inflation demeure la priorité des banques centrales qui entraînent les différents marchés qu'ils soient de taux ou d'actions, nettement à la baisse. Dans le portefeuille, nous avons profité de la forte baisse de la volatilité sur le mois pour intégrer des stratégies optionnelles sur les actions. Des stratégies d'achat, en remplacement de positions en ferme, comprendre en ETFs, et des stratégies de protection contre la réalisation d'un des nombreux risques qui pourraient perturber la surprenante résilience du marché actions. Nous avons maintenu notre biais marqué sur les pays développés. Sur la partie obligataire nous avons profité des phases de remontée des taux pour renforcer notre sensibilité en maintenant notre

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

préférence marquée voire exclusive pour la dette américaine. Nous avons de plus pris nos bénéfices sur le short taux 10 ans japonais. Sur les devises nous avons maintenu une très faible exposition au dollar et poursuivi notre prise de profits sur le yen. Le mois de mai promet d'être particulièrement intense et nous resterons bien évidemment agiles dans nos expositions.

## Mai 2023

Le mois mai a une nouvelle fois de plus confirmé la résilience des marchés actions. Ni les négociations entre les Républicains et les Démocrates sur le plafond de la dette aux Etats-Unis et ni la volonté des banquiers centraux de poursuivre une politique monétaire restrictive ont empêché les marchés de continuer sur une tendance haussière. C'est notamment le secteur des semi-conducteurs porté par les débouchés futurs sur l'intelligence artificielle qui a grandement contribué à diffuser un vent d'optimisme. Autre grand gagnant du mois, le marché actions japonais qui profite de la réouverture de l'économie chinoise et d'un avantage compétitif avec la baisse du yen. A contrario le marché actions chinois souffre depuis plusieurs semaines d'un désamour des investisseurs. Il est à noter que les marchés actions n'ont du tout été impacté par la remontée des taux américains que nous avons observé sur le mois. Le taux 2 ans américain a ainsi cru de près de 40 bps sur fond de données macroéconomiques mitigées. C'est en prenant en considération l'ensemble de ces éléments que nous avons décidé de ne pas modifier nos scénarios de marché. Notre scénario central intitulé « soft landing ou atterrissage de l'économie mondiale » est estimé avec une probabilité d'occurrence de 70%. Notre hypothèse dans ce scénario est que le ralentissement de l'activité n'aura pas d'impact négatif sur les marchés actions. Quant à notre scénario alternatif dont la probabilité de réalisation est de 30%, il est focalisé sur la volonté farouche des banques centrales à lutter contre l'inflation en maintenant une politique monétaire de hausse des taux d'intérêts. Sans grande surprise, les performances ressortent très négatives sur les actions dans ce scénario. Dans nos portefeuilles, nous avons modifié la structure de nos expositions sur les actions. Nous avons réduit la pondération à la zone euro au profit du Japon et des Etats-Unis avec une exposition sur le Nasdaq de nos portefeuilles. Nous avons tout au long du mois renforcé ces positions qui représentent dorénavant une partie importante de notre exposition actions. Sur la partie obligataire, nous avons soldé notre position vendeuse sur la partie courte de la courbe allemande pour nous repositionner légèrement avec un biais plus long sur la zone euro. Nous conservons une sensibilité obligataire comprise entre 2,8 et 3 exclusivement concentré sur les taux d'Etats. Enfin, sur les devises, nous n'avons pas fait varier nos positions.

## Juin 2023

Le premier semestre s'achève dans une douce quiétude estivale, la correction tant attendue, voire espérée par certains investisseurs n'a pas eu lieu et pour cause . les marges des entreprises ne se sont pas effondrées, l'inflation reste sous contrôle et les données macro, elles, laissent entrevoir un atterrissage tout en douceur de l'économie. Les signes d'instabilité se multiplient sans pour autant perturber les marchés actions dont la volatilité baisse revenant même sur les niveaux de 2019. 2019 vous vous souvenez ? un ralentissement économique marqué, une guerre commerciale entre Trump et la Chine, et un marché action qui n'en a pas fini de monter . Tout au long de l'année, il a monté, tiré par quelques valeurs stars, au grand damne des gérants diversifiés, des économistes et autres stratèges de marchés. Sans être un copier-coller, 2023 rappelle 2019. Et le mois de juin ne fait pas exception à la règle : le marché des actions a progressé et le marché obligataire a connu . des difficultés. Les Banques Centrales du Canada et d'Angleterre ont augmenté leurs taux plus forts qu'attendu, et même la BCE et la réserve fédérale ont été plus faucon, comprendre ont laissé la porte à d'autres augmentations de taux ., ce qui, d'habitude, n'est pas très bon pour le marché des actions, mais pas cette fois, cette fois c'est différent, cette fois il y a un évènement ou plutôt un phénomène particulier sur le marché américain mais pas seulement et ce phénomène c'est la concentration ! En effet 7 valeurs ont réalisé à elles seules plus de 100% de la performance du SP 500, c'est énorme, c'est historique. Ces méga-cap ont tiré littéralement le marché à la hausse et créé un nouveau pain trade pour les investisseurs ! Séparant le monde en deux catégories, ceux qui sont chargés de mégacaps et ceux qui creusent . leur sous performance. Nous avons bien évidemment pris en compte, dans nos prévisions, ces nouveaux éléments de concentration et de résilience. Nous en tirons deux scénarios de marché pour les trois prochains mois : le scénario central qui anticipe avec une probabilité de 70% un atterrissage tout en douceur de l'économie mondiale. Dans ce scénario, les politiques des Banques Centrales mis en place depuis deux ans maintenant sont un franc succès, l'inflation baisse puis se stabilise, les entreprises maintiennent leurs marges, l'économie ralentit mais ne s'effondre pas. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un bon scénario pour les différents actifs financiers, les taux d'intérêt se stabilisent à leur niveau actuel et les actions continuent leur remarquable ascension avec une différence minime, mais notable : dans ce scénario la hausse n'est pas tirée par les magnificent seven mais le marché trouve un nouveau souffle grâce à une rotation sectorielle. Toutes les valeurs délaissées font retour remarqué tirant les marchés actions de 5 à 7%. Notre deuxième scénario est beaucoup moins positif. Dans

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

ce scénario Les Banques Centrales intensifient leur lutte contre l'inflation et la probabilité d'un atterrissage brutal augmente. Dans ce scénario, la persistance de l'inflation effraie les investisseurs et tous les marchés baissent ! les actions perdent plus de 10% en trois mois et les obligations atteignent des niveaux très élevés. C'est l'horreur . Comme vous avez pu le noter nous avons désormais deux scénarios antagonistes avec des conséquences marquées et opposées. Nous avons donc, dans les portefeuilles, profité de la baisse marquée de la volatilité pour remonter l'exposition action de 18 à 23% sur CPR Croissance Défensive, tout en introduisant, en parallèle, d'importantes positions de couverture qui devraient nous permettre, en cas de réalisation du scénario adverse, de protéger mécaniquement le portefeuille. Sur le papier nos positions peuvent sembler idylliques : protéger le portefeuille contre la réalisation d'un risque extrême tout en bénéficiant de la hausse du premier, mais vous le savez aussi bien que moi, en finance, il n'y a pas de repas gratuit ! Donc s'il ne se passe rien jusqu'en septembre, nous perdrons les primes investies. Concernant l'allocation géographique nous avons 23% d'actions, dont 12% d'actions américaines avec un léger biais sur les valeurs technologiques, 6% sur les actions de la zone euro et 3,5% sur les actions japonaises. Pendant le mois, nous avons pris nos bénéfices sur le Nasdaq et sur les actions japonaises. En termes de sensibilité nous avons maintenu un niveau autour de 3 principalement sur la dette américaine. Nous avons enfin rajouté des obligations émergentes.

## Juillet 2023

Juillet le découplage entre les économies Américaines d'une part, et Européennes et Chinoises de l'autre, s'est accentué. Aux Etats-Unis les statistiques macros ont ainsi continué de surprendre positivement pour la plupart (croissance T2, confiance ménages.) alors que les indicateurs chinois et européens sont demeurés mal orientés. Principal point de convergence entre les zones, le ralentissement des pressions inflationnistes s'est confirmé avec des indices CPI inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique. Malgré cette détente, la FED et la BCE ont néanmoins chacune procédé à une hausse supplémentaire de 25bp de leurs taux directeurs, tout en ne fournissant aucune orientation prévisionnelle concernant leurs prochaines réunions de septembre. Sur l'obligataire si les taux d'Etat nord-américains et européens à 10 ans se sont tendus de seulement 7 à 8 bp sur le mois, ils ont été particulièrement volatils. Les rendement 10 ans US ont notamment approché leurs plus hauts annuels de février (<4%) avant de refluer quelque peu sur la seconde partie du mois. Globalement les parties courtes des courbes ont cette fois-ci surperformé, demeurant relativement étale aussi bien en Europe qu'aux US. Rassuré par la détente de l'inflation et la résilience macro US, les marchés actions ont poursuivi leur ascension (MSCI World +3,36% en usd). Le secteur tech US progresse d'encore 3,8% (Nasdaq), mais la participation fut cette fois-ci plus large. L'indice Russell 2000 des petites capitalisations US progresse notamment de 6,1%. L'Europe sous-performe légèrement (MSCI Europe +1,99%), alors que les actions émergentes et notamment chinoises sont les meilleurs performers du mois (MSCI EM +6,22%, indice HSCEI +9%). Ces dernières, peu chères et délaissées, ont bénéficié des espoirs de mesures de relance en Chine en réponse à la dégradation de l'économie. Enfin, on notera la nette reprise de la sphère des matières premières. Le baril WTI progresse ainsi de 15,8% et l'indice Bloomberg des métaux industriels de 6,4% en usd. Sur le fonds, nous avons au cours du mois renforcé notre exposition actions sur les actions américaines et les actions émergentes. Cet ajustement s'explique par la résilience assez forte de l'économie américaine cette année. Sur CPR Croissance Défensive, l'exposition action est ainsi passé à 25% tout en conservant nos stratégies de couvertures optionnelles. Sur la partie taux, nous avons réduit la sensibilité obligataire de 20bps sur les maturités longues de la courbe américaines.

## Août 2023

L'été 2023 a été marqué par deux phases distinctes sur les marchés financiers. En juillet, les marchés ont continué sur leur tendance haussière du mois de juin dans un contexte d'une probabilité plus faible de récession aux Etats-Unis. En effet, les publications macroéconomiques ont confirmé la résilience de l'économie américaine avec une consommation qui reste soutenue et un marché de l'emploi toujours aussi dynamique. C'est cette vigueur de l'économie américaine qui a relégué au second plan l'inflation comme risque principale risque d'un durcissement de tons des banques centrales que nous avons constaté en Août sur le marché de taux. A titre d'exemple, le taux 10 américain a atteint son niveau le plus élevé depuis près de 15 ans à 4,34% avant de décroître à la fin du mois. Dans ce contexte, les marchés actions ont finalement plutôt bien résisté sur la période en dépit d'un stress lié au rebond des taux d'Etat en Août. Le MSCI World en monnaie locale progresse ainsi de près 0,90% porté par la bonne tenue du marché en juillet. Quant à nos scénarios de marché, nous avons décidé en cette rentrée de septembre de les modifier et de prendre la situation économique comme prochain. Ainsi notre premier scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » se veut notre scénario positif et anticipe une situation dans laquelle les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse des taux d'Etat modérés. Nous avons

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

affecté une hypothèse de réalisation de 45% à ce scénario. Notre second scénario avec une probabilité de réalisation aussi de 45% prend le contrepied du premier avec comme hypothèse une consommation des ménages en berne entraînant des anticipations de bénéfices en retrait. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain. Et enfin notre dernier scénario sera lui orienté sur la poursuite de politiques monétaires agressives pour lutter contre l'inflation qui entrainerait une récession profonde. Nous avons réduit la probabilité de ce scénario à 10% en estimant pour que pour les prochains mois, nous ne connaissons pas une accélération brutale de l'inflation. Dans nos portefeuilles, nous avons dans un premier temps en juillet augmenté notre exposition actions entre 5% et 10% selon les fonds. Début août, la mise en place de stratégies optionnelles opérées sur les actions américaines nous a permis de réduire mécaniquement notre exposition lors des phases compliquées sur le marché. La résilience du marché actions et l'accalmie sur les taux en fin de mois, nous a conduit à reprendre du risque action principalement sur les actions américaines et européennes. Sur notre partie taux, nous avons conservé une sensibilité obligataire autour de 3 tout en opérant des modifications importantes. En effet, nous avons réduit les maturités pour nous positionner sur des taux 5 ans et nous avons opté pour une répartition plus équilibrée entre Etats-Unis et Europe. Sur la partie devise, nous avons renforcé nos positions sur le dollar américain en raison d'un environnement économique favorable aux Etats-Unis

## Septembre 2023

Le mois de septembre a été particulièrement compliqué sur les marchés financiers. La faute en revient aux Banques Centrales comme toujours mais pas que ! En effet si la BCE a remonté ses taux et que la Réserve Fédérale s'est montrée plus agressive dans sa communication notamment aux niveaux de leurs projections de taux directeurs pour 2024 et 2025, c'est le possible Shutdown de l'administration américaine et surtout les problématiques, de plus en plus prégnantes, de la soutenabilité des dettes qui jettent l'opprobre sur les différents marchés. Emprunter aujourd'hui, avec des taux qui dépassent largement les 3% va alourdir dramatiquement la charge de la dette de tous les états. Dans ce contexte les marchés de taux remontent encore et encore, entraînant, cette fois ci, les actions à la baisse. La hausse est importante, presque historique, dépassant les 50 points de bases aux US ou en Italie et entraînant les taux européens sur des niveaux que nous n'avions connu depuis plus de 10 ans. Les actions cèdent entre 1 et 5% et le dollar lui s'apprécie fortement. Les récents développements nous poussent à revoir nos scénarios de marché plus en profondeur. Notre scénario qui voyait une consommation des ménages en berne avec des anticipations de bénéfices qui baissent devient notre scénario central avec 45% de probabilité d'occurrence. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent. Notre ancien scénario central intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » tombe à une probabilité de 35%. Dans ce scénario positif, les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse modérée des taux d'Etat. Enfin notre troisième scénario d'inflation persistante, se renforce, intégrant les craintes sur l'endettement des Etats. Dans ce scénario du pire les taux 10 ans progresseraient pour atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse d'environ 10%. Dans le portefeuille, nous avons mis en place des positions de couverture pour remplacer celles que nous avons initié cet été qui sont arrivées à échéance fin septembre. Sur le mois l'exposition actions a été réduite principalement sur les actions américaines qui demeurent majoritaires dans le portefeuille car elles présentent le meilleur profil risque rendement, à court terme. Sur notre partie obligataire, nous avons profité de la remontée des taux pour construire des positions sur des échéances plus courtes. Sur la partie devise, nous avons renforcé notre exposition sur le dollar US et nous avons profité du retour du yen sur des niveaux historiquement bas contre euro pour initier de fortes positions.

## Octobre 2023

Les différents indicateurs publiés au cours du mois d'Octobre envoient des signaux pour le moins contradictoires sur l'état de l'économie. Les indicateurs de confiance s'effondrent un peu partout alors même que la production industrielle européenne, elle, connaît une nette embellie pendant l'été tiré par le secteur automobile. Aux Etats-Unis, les ventes au détail comme la croissance surprennent à la hausse. Dans ce contexte, les taux d'Etat américains montent fortement sur le mois entraînant encore une fois les marchés actions nettement à la baisse ! Le 10 ans américain progresse de 36 points de base et même les taux japonais, allégés de l'intervention de la BOJ, remontent de plus de 18 points de base sur le mois ! Les actions perdent entre 1,5% aux US et 4,5% au Japon. Les récents événements ne modifient pas fondamentalement nos vues de marché. Notre scénario de « consommation des ménages en berne avec des anticipations de bénéfices qui baissent » reste notre scénario central avec une probabilité revue légèrement à la baisse à 40%. Sans grande surprise dans ce scénario, ce sont les actifs risqués qui perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent. Le scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation »

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

perd encore du terrain en tombant à 30% de probabilité d'occurrence. Dans ce scénario positif les actions continuent sur leur tendance haussière en dépit d'une hausse modérée des taux d'Etat. Enfin notre troisième scénario d'inflation persistante, et de craintes sur l'endettement des Etats se renforce encore passant à 30%. Dans ce scénario du pire les taux 10 ans progresseraient pour atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse d'environ 10%. Dans nos portefeuilles, nous avons maintenu nos positions sur les taux en dépit de la forte hausse au cours du mois. En effet nous restons persuadés du potentiel de performance sur cette classe d'actifs pour plusieurs raisons. En effet, les Banques Centrales ont terminé leur cycle de resserrement monétaire, l'inflation s'est stabilisée et enfin l'épargne Covid a été en grande partie dépensée. Sur la partie actions, nous avons conservé une exposition toujours au-dessus de 10% sur CPR Croissance Défensive, principalement sur les US qui présente un profil d'évolution plus stable et un potentiel plus important. Nous avons conservé nos positions de couverture initiée le mois dernier et ajouté en toute fin de mois des options pour nous exposer au Nasdaq, secteur qui a fortement baissé pendant le mois. Sur la partie devise, nous avons pris des bénéfices sur notre exposition au dollar et renforcé notre investissement sur le yen qui demeure sur des niveaux historiquement bas contre euro.

## Novembre 2023

Le mois de novembre rime avec déception ! déception sur les enquêtes d'ism et le rapport sur l'emploi aux US, déception sur la production industrielle en Europe comme au Japon, déception sur les enquêtes de confiance, l'investissement, l'immobilier et même les mesures envisagées qui ne rassurent pas en Chine. Et dans ce climat économique pour le moins morose, l'inflation elle, ralentit, elle ralentit aux Etats-Unis, elle ralentit en Europe, enfin elle ralentit partout, partout ? non, car une petite île d'irréductible résiste encore et toujours : le Japon qui s'offre même le luxe de présenter une inflation supérieure à celles des Etats-Unis et de l'Europe ? Une première ! Et donc si la déception domine sur le mois, l'impact sur les marchés quant à lui est plutôt positif ! c'est le carton plein pour les taux qui après avoir culminé à 5% sur le 10 ans us se détendent fortement mais c'est aussi une très belle performance actions partout dans le monde avec des bourses qui progressent entre 4 et 8% en fonction des zones ! Les récents événements ne modifient pas fondamentalement nos vues de marché. Notre scénario de « consommation des ménages qui marque le pas avec des anticipations de bénéfices qui baissent » conserve une probabilité de réalisation de 40%. Dans ce scénario les actifs risqués perdent du terrain pendant que les taux, eux, se détendent légèrement. Le scénario intitulé « Les marchés actions sont soutenus par la résistance de la consommation » reprend des couleurs en remontant à 40% de probabilité d'occurrence. Dans ce scénario positif les actions continuent sur leur tendance haussière et les taux se stabilisent. Enfin notre troisième scénario de « craintes sur l'endettement » tire fortement les taux à la hausse pour ré-atteindre la barre symbolique des 5% entraînant les actions fortement à la baisse. Dans le portefeuille, nous avons maintenu le cap en gardant notre sensibilité obligataire inchangée. La forte hausse du mois d'octobre nous semblait exagérée et dans un monde où les Banques Centrales ont terminé leur cycle de resserrement monétaire, les taux présentent un véritable potentiel de progression à court-moyen terme. Nous avons néanmoins procédé à des arbitrages de courbes, vendant le 10 ans pour nous réinvestir sur le 2 ans. Sur la partie actions nous avons conservé une exposition autour de 14%, principalement sur les Etats-Unis qui présente encore et toujours un profil d'évolution plus stable et un potentiel plus important. Nous avons pris nos bénéfices sur les options Nasdaq, et repris du risques sur les actions de la zone euro. Sur la partie devise, nous avons réduit notre exposition au dollar et renforcé le yen dans optique moyen terme.

## Décembre 2023

Bonjour à tous. Après des mois de fortes hausses des taux obligataires, les derniers mois de 2023 sont synonymes de détente impressionnantes sur les taux d'Etats. Les marchés anticipent des baisses de taux des banques centrales sur fond de décélération de l'inflation et de craintes sur une activité économique qui ralentirait en 2024. Les marchés actions ont ainsi profité de ce recul des taux pour confirmer déjà des bonnes performances pour les actions des pays développés voir même remarquable sur le Nasdaq qui a progressé de plus de 53%. L'année se termine finalement avec des performances solides sur les marchés actions et des niveaux de taux qui sont nettement revenus à leur niveau de fin 2022 après avoir atteint des sommets durant l'année. C'est dans cet environnement que nous avons décidé de modifier nos scénarios de marché pour les 3 mois à venir. Notre scénario central avec une probabilité de réalisation de 60% intitulé « pivot des banques centrales se confirme » se base sur une désinflation qui se poursuit et une activité économique qui résiste bien. Dans ce scénario, les entreprises parviennent à maintenir leurs marges bénéficiaires ce qui seraient positif pour les marchés actions. Notre second scénario intitulé « les marchés anticipent une baisse des taux encore plus rapide » avec une probabilité d'occurrence de 25% anticipent une croissance économique décevante et un mouvement de désinflation plus rapide que prévu.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Dans ce scénario négatif, les actifs refuges tels que les obligations d'Etats seront à privilégier. Enfin notre troisième scénario met en exergue des craintes d'endettement élevées des Etats qui l'emportent sur les craintes de récession. Nous avons estimé à 15% la probabilité d'occurrence de ce scénario. Dans cette hypothèse, les marchés actions souffrent de la forte remontée des taux d'intérêt qui reviendraient à des niveaux connus en 2023. Dans le portefeuille, nous avons renforcé la sensibilité obligataire sur de très haut niveaux. Nous avons accentué notre préférence pour les maturités courtes que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis. En effet les dernières données plutôt positives sur un ralentissement de l'inflation nous a conduit à renforcer cette conviction. A titre de diversification nous avons opéré un réajustement en cédant une partie de notre sensibilité US au bénéfice de notre sensibilité européenne. Sur la partie actions, nous avons réduit notre exposition au cours du mois en prenant des bénéfices sur notre exposition au Nasdaq en cédant, en partie, nos options d'achat qui ont dépassé, pour nous, leur potentiel de rebond court terme. Dans le portefeuille, si nous regardons de manière géographique, nous maintenons une large préférence pour les actions des pays développés, en particulier les Etats-Unis. Sur la partie devise, nous avons maintenu notre exposition sur le dollar proche de 0 et pris des bénéfices sur notre exposition au yen qui a connu une nette accélération au cours du mois, poussé par le discours de la Banque Centrale Japonaise (BoJ).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR CROISSANCE DEFENSIVE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Croissance Défensive - I en devise EUR : 2,37% / 3,29% avec une Tracking Error de 4,76%
- Part CPR Croissance Défensive - L en devise EUR : 1,73% / 3,29% avec une Tracking Error de 4,76%
- Part CPR Croissance Défensive - P en devise EUR : 1,71% / 3,29% avec une Tracking Error de 4,75%
- Part CPR Croissance Défensive - R en devise EUR : 2,32% / 3,29% avec une Tracking Error de 4,76%
- Part CPR Croissance Défensive - T en devise EUR : 2,83% / 3,29% avec une Tracking Error de 4,76%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
	50 325 656,98	50 547 212,11
	45 868 818,25	46 222 961,97
	22 197 240,12	55 853 321,92
	43 619 345,14	34 359 451,19
	27 715 991,61	41 765 740,15
	41 660 446,06	19 629 607,33
	47 103 370,96	12 271 590,11
	9 760 557,39	45 436 071,91
	22 169 560,46	21 398 868,66
	19 305 476,42	19 525 398,79

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
<b>Part CPR Croissance Défensive I</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part CPR Croissance Défensive L</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part CPR Croissance Défensive P</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part CPR Croissance Défensive R</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 288 965 163,46

- o Change à terme : 42 631 650,13
- o Future : 246 333 513,33
- o Options :
- o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 UBS EUROPE SE

(\*) Sauf les dérivés listés.



## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

### **1- INTEGRATION DE MECANISMES DE GESTION DES LIQUIDITES<sup>1</sup>.**

#### **a) Plafonnement des rachats « Gates » :**

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Pour information, conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'Instruction AMF 2017-05, un avertissement a été intégré dans le prospectus des FCP ne prévoyant pas la mise en place de « Gates ».

---

<sup>1</sup> Réglementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## **b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing) :**

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution<sup>2</sup> généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

## **2- PRECISION DE LA DEFINITION DE CERTAINS FRAIS :**

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses FCP afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les FCP.

---

*2 La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.*

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 118,58%.

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

*Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

## Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP CPR CROISSANCE DEFENSIVE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR CROISSANCE DEFENSIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner un image fidèle.

Paris La Défense, le 03 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean-Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

## Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>220 136 645,75</b>	<b>273 957 125,75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8 627 497,20</b>	<b>8 015 922,60</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8 627 497,20	8 015 922,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 464 609,01</b>	<b>5 792 296,44</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 464 609,01	5 792 296,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>206 835 360,30</b>	<b>258 112 259,26</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	206 835 360,30	258 112 259,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>3 209 179,24</b>	<b>2 036 647,45</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 209 179,24	2 036 647,45
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>50 324 988,87</b>	<b>43 468 070,78</b>
Opérations de change à terme de devises	42 631 650,13	40 035 171,43
Autres	7 693 338,74	3 432 899,35
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 664 237,94</b>	<b>13 083 163,63</b>
Liquidités	3 664 237,94	13 083 163,63
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>274 125 872,56</b>	<b>330 508 360,16</b>

## Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	236 089 728,66	289 127 053,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	7,82	54,60
Report à nouveau (a)	12,07	55,57
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 600 407,83	612 363,13
Résultat de l'exercice (a,b)	-206 414,39	-700 704,04
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>228 282 926,33</b>	<b>289 038 822,28</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 209 182,66</b>	<b>1 485 485,32</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 209 182,66	1 485 485,32
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 209 182,66	1 485 485,32
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>42 633 763,57</b>	<b>39 984 052,56</b>
Opérations de change à terme de devises	41 534 472,87	37 745 413,24
Autres	1 099 290,70	2 238 639,32
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>274 125 872,56</b>	<b>330 508 360,16</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		17 645 040,00
	3 716 203,09	13 204 638,09
		9 805 508,23
		12 604 050,00
	16 672 810,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		9 570 960,00
		43 811 489,81
		14 625 688,10
	19 896 900,00	
	45 669 619,62	
	66 659 036,39	
	55 942 320,00	
	7 664 687,35	
	1 252 885,00	
	15 038 700,04	
	1 611 182,27	
	4 295 798,82	
	2 317 136,65	
	4 363 373,01	
	1 232 861,09	
Options		4 398 323,03
		108 497,53
		1 187 196,06
		10 598 423,05
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	434 994,18	90 750,81
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 413 783,41	1 778 757,87
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 745,90	1 046,80
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 851 523,49</b>	<b>1 870 555,48</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 743,37	4 202,02
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	21 837,54	44 290,08
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>29 580,91</b>	<b>48 492,10</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 821 942,58</b>	<b>1 822 063,38</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 187 597,49	2 457 100,43
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-365 654,91</b>	<b>-635 037,05</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	159 240,52	-65 666,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-206 414,39</b>	<b>-700 704,04</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'inflation du portefeuille sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spreads de crédit alimentés par KONDOR.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au FCP (1)(2)(3)	Assiette	Taux maximum annuel / barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part P : 1,15% TTC Part I : 0,50% TTC Part T : 0,15% TTC Part R : 0,55% TTC Part L : 1,15% TTC
Frais indirect ,maximum	Actif net	1%
Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 à 50€ par transaction selon le type d'opérations
Commission de surperformance	Actif net	Part I, Part L, Part P et part R : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence  Part T : N/A

(1) Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

(2) Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

(3) Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de €STR + 2,15% pour la part I, €STR + 1,50% pour la part L et P, €STR + 2,10% pour la part R.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

## **Swing pricing**

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en Portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part CPR Croissance Défensive I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Croissance Défensive L	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Croissance Défensive P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Croissance Défensive R	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Croissance Défensive T	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>289 038 822,28</b>	<b>311 237 918,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	24 783 598,82	74 310 141,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-89 401 759,48	-85 175 047,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 110 361,03	10 417 867,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 646 557,23	-22 023 679,87
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	20 640 639,30	39 576 397,60
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-25 774 832,25	-33 873 480,36
Frais de transactions	-111 593,88	-113 771,54
Différences de change	-2 755 269,75	7 440 178,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 588 333,37	-10 766 753,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	11 162 325,05	-426 008,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	426 008,32	-10 340 745,56
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 602 505,70	1 522 777,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 082 137,21	479 631,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-479 631,51	1 043 145,69
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-130 791,26	-2 755 063,24
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-304 775,41	-123 624,63
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-365 654,91	-635 037,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	9 900,00 (*)	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>228 282 926,33</b>	<b>289 038 822,28</b>

(\*) 29/12/2023 : il s'agit d'une reprise sur compte 132 suite à un incident opérationnel de routage des ordres : 9900 euros.

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 464 609,01	0,64
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>1 464 609,01</b>	<b>0,64</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	16 672 810,00	7,30
Change	3 716 203,09	1,63
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>20 389 013,09</b>	<b>8,93</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	13 820 351,84	6,05
Change	16 291 585,04	7,14
Taux	195 832 563,36	85,79
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>225 944 500,24</b>	<b>98,98</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées					1 464 609,01	0,64		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 664 237,94	1,61
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	195 832 563,36	85,79						

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			1 464 609,01	0,64						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 664 237,94	1,61								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations					45 669 619,62	20,01	122 601 356,39	53,71	27 561 587,35	12,07

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	3 359 562,37	1,47						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	9 165 978,56	4,02	7 995 437,37	3,50	129 563,21	0,06		
Comptes financiers	2 310 881,09	1,01	345 054,36	0,15	520 410,96	0,23	306,72	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	32 311 142,52	14,15			1 822 272,02	0,80		
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture			3 716 203,09	1,63				
Autres opérations	142 945 414,15	62,62	4 295 798,82	1,88	2 864 067,27	1,25		

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	11 843 014,44
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	30 788 635,69
	Dépôts de garantie en espèces	7 683 301,70
	Autres créances	10 037,04
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>50 324 988,87</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	30 015 720,27
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	11 518 752,60
	Frais de gestion fixe	155 762,11
	Collatéraux	940 000,00
	Autres dettes	3 528,59
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>42 633 763,57</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>7 691 225,30</b>

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CPR Croissance Défensive I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	71,591	9 182 879,89
Parts rachetées durant l'exercice	-44,241	-5 727 038,57
Solde net des souscriptions/rachats	27,350	3 455 841,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	266,922	
<b>Part CPR Croissance Défensive L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
<b>Part CPR Croissance Défensive P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	46 374,524	15 088 378,60
Parts rachetées durant l'exercice	-209 125,699	-67 768 213,95
Solde net des souscriptions/rachats	-162 751,175	-52 679 835,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	448 033,770	
<b>Part CPR Croissance Défensive R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-741,176	-75 004,76
Solde net des souscriptions/rachats	-741,176	-75 004,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	805,397	
<b>Part CPR Croissance Défensive T</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	56,053	512 340,33
Parts rachetées durant l'exercice	-1 738,110	-15 831 502,20
Solde net des souscriptions/rachats	-1 682,057	-15 319 161,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 790,950	

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CPR Croissance Défensive I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR Croissance Défensive L</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR Croissance Défensive P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR Croissance Défensive R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part CPR Croissance Défensive T</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part CPR Croissance Défensive I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	174 740,50 0,50
<b>Part CPR Croissance Défensive L</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	22,19 1,14
<b>Part CPR Croissance Défensive P</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 986 310,31 1,15
<b>Part CPR Croissance Défensive R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	829,47 0,55

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part CPR Croissance Défensive T</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 695,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			206 835 360,30
	IE000PEAJOT0		3 359 562,37
	IE00016PSX47		4 740 893,55
	LU1681047236		1 444 276,12
	LU1437018168		13 624 133,50
	LU2037748774		34 297 372,15
	IE00058MW3M8		1 143 379,01
	LU2685406527		22 137 973,00
	FR0000291239		12 789 467,72
	FR0011052844		10 808 907,65
	LU2610516721		6 452 400,00
	LU2615664518		10 665 000,00
	FR0014006HA6		42 929 454,11
	FR0013215803		18 856 765,50
	LU1812090543		22 428 936,86
	LU2009202107		1 156 838,76
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>206 835 360,30</b>

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	12,07	55,57
Résultat	-206 414,39	-700 704,04
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-206 402,32</b>	<b>-700 648,47</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	83 132,13	36 269,54
<b>Total</b>	<b>83 132,13</b>	<b>36 269,54</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-7,64	-10,04
<b>Total</b>	<b>-7,64</b>	<b>-10,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-591 028,58	-1 078 678,69
<b>Total</b>	<b>-591 028,58</b>	<b>-1 078 678,69</b>

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	154,46	110,05
<b>Total</b>	<b>154,46</b>	<b>110,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	301 302,85	341 645,31
Report à nouveau de l'exercice	44,46	15,36
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>301 347,31</b>	<b>341 660,67</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	4 790,950	6 473,007
Distribution unitaire	62,89	52,78
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>272 796,39</b>	

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7,82	54,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 600 407,83	612 363,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-7 600 400,01</b>	<b>612 417,73</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 167 217,57	60 446,15
<b>Total</b>	<b>-1 167 217,57</b>	<b>60 446,15</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-66,37	4,32
<b>Total</b>	<b>-66,37</b>	<b>4,32</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 948 229,18	405 040,25
<b>Total</b>	<b>-4 948 229,18</b>	<b>405 040,25</b>

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 731,37	303,76
<b>Total</b>	<b>-2 731,37</b>	<b>303,76</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CPR Croissance Défensive T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		146 613,61
Plus et moins-values nettes non distribuées		9,64
Capitalisation	-1 482 155,52	
<b>Total</b>	<b>-1 482 155,52</b>	<b>146 623,25</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	4 790,950	6 473,007
<b>Distribution unitaire</b>		<b>22,65</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>542 048 698,80</b>	<b>382 182 352,27</b>	<b>311 237 918,00</b>	<b>289 038 822,28</b>	<b>228 282 926,33</b>
<b>Part CPR Croissance Défensive I en EUR</b>					
Actif net	91 921 527,73	35 123 153,42	31 519 299,39	30 799 854,08	35 129 541,12
Nombre de titres	716,331	273,806	239,099	239,572	266,922
Valeur liquidative unitaire	128 322,69	128 277,51	131 825,30	128 561,99	131 609,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 074,05	-1 297,84	4 629,39	252,30	-4 372,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-147,23	-310,10	-390,02	151,39	311,44
<b>Part CPR Croissance Défensive L en EUR</b>					
Actif net	1 999,98	1 986,61	2 029,20	1 966,76	2 000,69
Nombre de titres	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire	99,99	99,33	101,46	98,33	100,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,15	-0,99	3,59	0,21	-3,31
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,28	-0,85	-0,91	-0,50	-0,38
<b>Part CPR Croissance Défensive P en EUR</b>					
Actif net	264 666 743,14	218 804 360,27	195 835 667,78	198 917 188,37	148 407 188,17
Nombre de titres	798 562,353	664 724,117	582 637,328	610 784,945	448 033,770
Valeur liquidative unitaire	331,42	329,16	336,11	325,67	331,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,37	-3,34	11,87	0,66	-11,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,51	-2,88	-3,13	-1,76	-1,31

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part CPR Croissance Défensive R en EUR</b>					
Actif net	220 917,91	254 039,18	158 440,35	154 234,52	82 182,64
Nombre de titres	2 216,392	2 550,866	1 548,701	1 546,573	805,397
Valeur liquidative unitaire	99,67	99,58	102,30	99,72	102,03
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,61	-1,00	3,60	0,19	-3,39
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,28	-0,34	0,07	0,19
<b>Part CPR Croissance Défensive T en EUR</b>					
Actif net	185 237 510,04	127 998 812,79	83 722 481,28	59 165 578,55	44 662 013,71
Nombre de titres	19 402,855	13 617,315	8 644,125	6 473,007	4 790,950
Valeur liquidative unitaire	9 546,92	9 399,71	9 685,47	9 140,35	9 322,16
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	153,96		340,08	22,65	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		-94,47			-309,36
Distribution unitaire sur résultat	31,47	18,65	15,26	52,78	62,89
Crédit d'impôt unitaire					(*)

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
	EUR	68 180	8 627 497,20	3,78
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 627 497,20</b>	<b>3,78</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 627 497,20</b>	<b>3,78</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>8 627 497,20</b>	<b>3,78</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
	EUR	1 500 000	1 464 609,01	0,64
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 464 609,01</b>	<b>0,64</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 464 609,01</b>	<b>0,64</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>1 464 609,01</b>	<b>0,64</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
	EUR	710,38	10 808 907,65	4,74
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>10 808 907,65</b>	<b>4,74</b>
<b>FRANCE</b>				
	EUR	562	12 789 467,72	5,60
	EUR	2 076,056	42 929 454,11	18,81
	EUR	183,636	18 856 765,50	8,26
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>74 575 687,33</b>	<b>32,67</b>
<b>IRLANDE</b>				
	USD	42 537	3 359 562,37	1,47
	EUR	62 935	4 740 893,55	2,08
	EUR	16 534	1 143 379,01	0,50
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>9 243 834,93</b>	<b>4,05</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	12 908	1 444 276,12	0,64
AMUNDI INDEX EURO AGG CORPORATE SRI - UCITS ETF DR (C)	EUR	271 659	13 624 133,50	5,96
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0 3 Y UCITS ETF DR C	EUR	683 235	34 297 372,15	15,02
CLIM ULTRA SHRT TERM BD Z EUR ACC UNHDG	EUR	220	22 137 973,00	9,70
CPR INVEST B&W EUR ST AUT 2028II I EUR A	EUR	60 000	6 452 400,00	2,82
CPR INVEST BW CLIM TARG 2028 I EUR ACC	EUR	100 000	10 665 000,00	4,67
LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	EUR	221 328	22 428 936,86	9,83
MUL SICAV LYXOR MSCI EMERGING MARKETS EX CHINA UCITS ETF CAP	EUR	51 007	1 156 838,76	0,51
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>112 206 930,39</b>	<b>49,15</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>206 835 360,30</b>	<b>90,61</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>206 835 360,30</b>	<b>90,61</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EC EURUSD 0324	USD	-120	-68 867,97	-0,03
E-MIN RUS 200 0324	USD	25	2 213,37	
EURO BOBL 0324	EUR	469	836 910,00	0,37
EURO BUND 0324	EUR	145	305 780,00	0,13
EURO STOXX 50 0324	EUR	-367	102 760,00	0,05
FTSE 100 FUT 0324	GBP	18	44 556,00	0,02
FV CBOT UST 5 0324	USD	677	1 307 116,51	0,57
NQ USA NASDAQ 0324	USD	4	-592,95	
ONK TOKYO NIK 0324	JPY	20	77 804,37	0,03
RP EURGBP 0324	GBP	-10	-4 846,81	
RY EURJPY 0324	JPY	30	-52 734,30	-0,02
SP 500 MINI 0324	USD	20	124 005,34	0,05
TU CBOT UST 2 0324	USD	245	257 689,08	0,11
US 10YR NOTE 0324	USD	75	150 344,57	0,07
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 082 137,21</b>	<b>1,35</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>3 082 137,21</b>	<b>1,35</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 082 137,21</b>	<b>1,35</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-1 957 341,91	-1 771 911,38	-0,78
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-3 904 250	-25 070,06	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 245 449,99	-1 245 449,99	-0,54
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-34 410,01	-39 709,20	-0,02
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-3 082 140,63</b>	<b>-1,35</b>
<b>Créances</b>			<b>50 324 988,87</b>	<b>22,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-42 633 763,57</b>	<b>-18,68</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>3 664 237,94</b>	<b>1,61</b>
<b>Actif net</b>			<b>228 282 926,33</b>	<b>100,00</b>

Part CPR Croissance Défensive T	EUR	4 790,950	9 322,16
Part CPR Croissance Défensive L	EUR	20,000	100,03
Part CPR Croissance Défensive I	EUR	266,922	131 609,76
Part CPR Croissance Défensive P	EUR	448 033,770	331,24
Part CPR Croissance Défensive R	EUR	805,397	102,03

# OPCVM CPR CROISSANCE DEFENSIVE

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR Croissance Défensive T

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	84 464,45	EUR	17,63	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	216 838,40	EUR	45,26	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	301 302,85	EUR	62,89	EUR

## Annexe(s)

## Produit

# CPR Croissance Défensive - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010965665 – Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par /' AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Croissance Défensive, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Croissance Défensive, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués\* comprise entre 0% et 40% maximum de l'actif total du fonds.

\* Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 1,50% à l'indice €STR avec une volatilité annuelle prévisionnelle maximale de 7%.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -

10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

L'indicateur €STR capitalisé est disponible sur le site <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif

nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Croissance Défensive.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Croissance Défensive.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>			
Scénario de tensions	déduction des coûts	€6 910	€7 910
	Rendement annuel moyen	-30,9%	-11,1%
<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>			
Scénario défavorable	déduction des coûts	€8 910	€8 850
	Rendement annuel moyen	-10,9%	-5,9%
<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>			
Scénario intermédiaire	déduction des coûts	€9 550	€9 680
	Rendement annuel moyen	-4,5%	-1,6%
<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>			
Scénario favorable	déduction des coûts	€10 870	€10 840
	Rendement annuel moyen	8,7%	4,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/03/2018 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2016 et 29/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2015

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que

vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€576	€655
Incidence des coûts annuels**	5,8%	3,4%

\* Période de détention recommandée

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,75% avant déduction des coûts et de -1,61% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR) Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	66,03 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : ESTR capitalisé + 2,15%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,48 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 2 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

CPR Croissance Défensive pour plus de détails concernant les rachats.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus

## Produit

## CPR Croissance Défensive - L

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001314034 – Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par /' AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Croissance Défensive, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Croissance Défensive, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués\* comprise entre 0% et 40% maximum de l'actif total du fonds.

\* Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 1,50% à l'indice €STR avec une volatilité annuelle prévisionnelle maximale de 7%.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les

supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

L'indicateur €STR capitalisé est disponible sur le site <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont

une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR

Croissance Défensive.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

Risque le plus faible ← 1 2 3 4 5 6 7 → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	déduction des coûts	€6 910	€7 910
	Rendement annuel moyen	-30,9%	-11,1%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
<b>Scénario défavorable</b>	déduction des coûts	€8 960	€8 940
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-5,4%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
<b>Scénario intermédiaire</b>	déduction des coûts	€9 590	€9 770
	Rendement annuel moyen	-4,1%	-1,2%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
<b>Scénario favorable</b>	déduction des coûts	€10 950	€10 960
	Rendement annuel moyen	9,5%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/03/2018 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2020 et 30/09/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2015

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que

vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€634	€777
Incidence des coûts annuels**	6,4%	4,0%

\* Période de détention recommandée

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,84% avant déduction des coûts et de -1,16% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,31% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	124,55 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : ESTR capitalisé + 1,50%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.  <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 2 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Croissance Défensive pour plus de détails concernant les rachats.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant

**Produit****CPR Croissance Défensive - P**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010097667 – Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par /' AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Parts de CPR Croissance Défensive, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Croissance Défensive, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués\* comprise entre 0% et 40% maximum de l'actif total du fonds.

\* Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 1,50% à l'indice €STR avec une volatilité annuelle prévisionnelle maximale de 7%.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les

supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

L'indicateur €STR capitalisé est disponible sur le site <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont

une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR

Croissance Défensive.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible ← → Risque le plus élevé

 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		Supérieure à 1 an	2 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario de tensions	déduction des coûts	€6 910	€7 910
	Rendement annuel moyen	-30,9%	-11,1%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario défavorable	déduction des coûts	€8 960	€8 940
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-5,4%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario intermédiaire	déduction des coûts	€9 590	€9 770
	Rendement annuel moyen	-4,1%	-1,2%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario favorable	déduction des coûts	€10 950	€10 960
	Rendement annuel moyen	9,4%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/03/2018 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2020 et 30/09/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2015

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que

vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€637	€784
Incidence des coûts annuels**	6,4%	4,0%

\* Période de détention recommandée

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,88% avant déduction des coûts et de -1,16% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	127,78 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : ESTR capitalisé + 1,50%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,10 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 2 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Croissance Défensive pour plus de détails concernant les rachats.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant

## Produit

## CPR Croissance Défensive - R

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013294600 – Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par /' AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Croissance Défensive, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP,

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Croissance Défensive, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués\* comprise entre 0% et 40% maximum de l'actif total du fonds.

\* Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 1,50% à l'indice €STR avec une volatilité annuelle prévisionnelle maximale de 7%.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les

supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

L'indicateur €STR capitalisé est disponible sur le site <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont

une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR

Croissance Défensive.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

Risque le plus faible ← 1 2 3 4 5 6 7 → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario de tensions	déduction des coûts	€6 910	€7 910
	Rendement annuel moyen	-30,9%	-11,1%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario défavorable	déduction des coûts	€8 960	€8 940
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-5,4%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario intermédiaire	déduction des coûts	€9 600	€9 770
	Rendement annuel moyen	-4,0%	-1,2%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario favorable	déduction des coûts	€10 950	€10 960
	Rendement annuel moyen	9,5%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/03/2018 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2016 et 29/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2015

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que

vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€580	€666
Incidence des coûts annuels**	5,8%	3,4%

\* Période de détention recommandée

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,27% avant déduction des coûts et de -1,16% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR) Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,59 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : ESTR capitalisé + 2,10%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,29 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 2 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Croissance Défensive pour plus de détails concernant les rachats.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant

## Produit

## CPR Croissance Défensive - T

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011778919 – Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par /' AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de CPR Croissance Défensive, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant dans CPR Croissance Défensive, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris de catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). Le FCP sera majoritairement investi sur la classe d'actif "Taux" et sera limité à une exposition aux actifs risqués\* comprise entre 0% et 40% maximum de l'actif total du fonds.

\* Le terme "actifs risqués" est défini à la rubrique stratégie d'investissement du prospectus du FCP.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 1,50% à l'indice €STR avec une volatilité annuelle prévisionnelle maximale de 7%.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également être investi en titres vifs. L'exposition actions sera comprise entre -10% et 30% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements dans les

supports suivants (classe d'actif "Taux") représente en cumul au minimum 60% de l'actif total du FCP : produits de taux (dont obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris OPC), dépôts auprès d'établissement de crédit, contrats financiers de prises en pensions sur obligations. Le FCP peut investir en produits de taux d'émetteurs publics et privés des pays de la zone OCDE et appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion Dans la limite de 40% de son actif, le fonds pourra également investir sur des obligations d'Etat de la zone OCDE appartenant à la catégorie "Spéculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3; +8]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. CPR Croissance Défensive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

L'indicateur €STR capitalisé est disponible sur le site <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont

une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR

Croissance Défensive.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**INDICATEUR DE RISQUE**

Risque le plus faible ← 1 2 3 4 5 6 7 → Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		Supérieure à 1 an	2 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario de tensions	déduction des coûts	€6 910	€7 910
	Rendement annuel moyen	-30,9%	-11,1%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario défavorable	déduction des coûts	€8 960	€8 940
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-5,4%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario intermédiaire	déduction des coûts	€9 600	€9 770
	Rendement annuel moyen	-4,0%	-1,2%
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après</b>		
Scénario favorable	déduction des coûts	€10 950	€10 960
	Rendement annuel moyen	9,5%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/03/2018 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2015 et 30/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2015

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que

vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Supérieure à 2 ans*
Coûts totaux	€533	€567
Incidence des coûts annuels**	5,3%	2,9%

\* Période de détention recommandée

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,76% avant déduction des coûts et de -1,16% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	23,28 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 2 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:30 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Croissance Défensive pour plus de détails concernant les rachats.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit :  
CPR Croissance Défensive

Identifiant d'entité juridique :  
969500VMR8U1VOIX6U36

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_\_\_

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **57,50 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un **objectif social**

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales

et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.836 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,76 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistent à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice

important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à (l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR MONETAIRE ISR-Z	Finance	Fonds	France	18,80 %
Amundi Euro Corporate SRI 0- 3Y-DRC	Finance	Fonds	Luxembourg	15,04 %

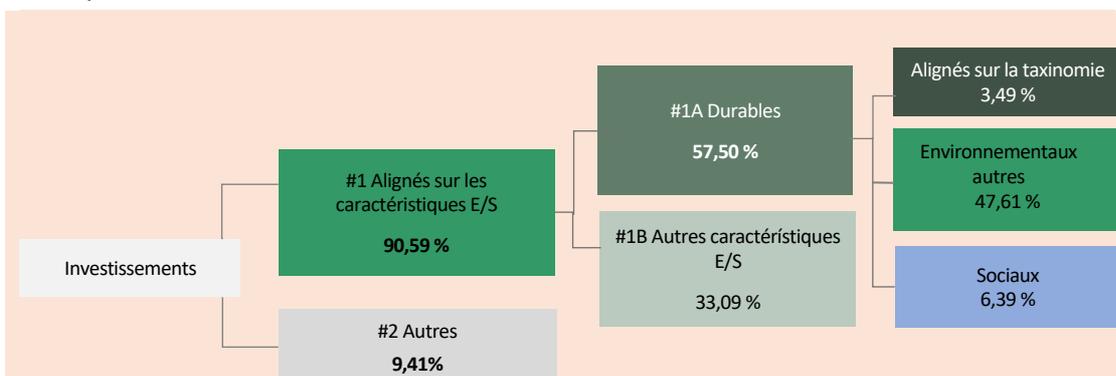
référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023	LYX EUR HI YIELD ETF(PAR)	Finance	Fonds	Luxembourg	9,82 %
	CPR INV CUMT U LT SHORT TERM BOND Z EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	9,69 %
	CPR OBUG 6 MOIS-IC	Finance	Fonds	France	8,25 %
	A-I EURCORP SRI- UCIT ETF MILAN	Finance	Fonds	Luxembourg	5,98 %
	CPR CASH - P (C)	Finance	Fonds	France	5,60 %
	CPR EUROLAND PREMIUM ESG-1	Finance	Fonds	France	4,73 %
	CPR INVEST B&W CLIM TARGET 2028	Finance	Fonds	Luxembourg	4,67 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

Finance	Fonds	90,59%
Finance	Services financiers	3,78%
Autres	Autres	0,65%
Forex	Forex	0,47%
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	0,00%
Liquidités	Liquidités	4,51 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,49 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

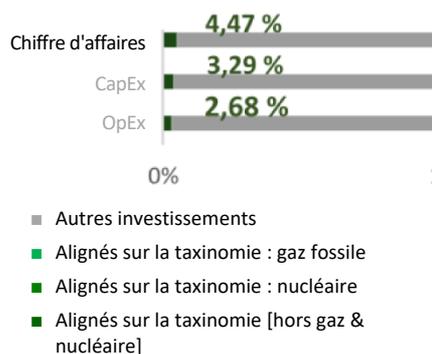
- Oui:
- Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
- Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

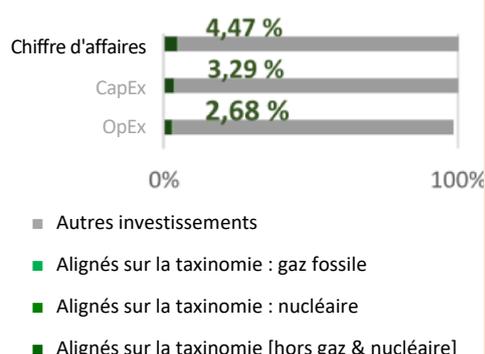
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses\*



### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

#### Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

#### Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

#### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,04 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,63 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

#### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



#### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **47,61 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



#### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,39 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.